

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-63

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants :

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

Absent : M. Thomas TEILLON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2023-63) SUBVENTION MAM

La maison d'assistantes maternelles (MAM) dénommée « LES P'TITS BOUTS D'OR » s'est installée Place de l'Esplanade, aux fins de recevoir, au maximum 12 enfants essentiellement Saint-Germinois, âgés de 2 mois ½ à 6 ans.

La MAM est un nouveau concept d'accueil, où jusqu'à quatre assistantes maternelles peuvent travailler ensemble, dans un lieu réservé à l'accueil des jeunes enfants, hors de leur domicile personnel.

Les enfants seront accueillis par trois assistantes maternelles qui ont constitué, pour ce faire, une structure associative.

Ainsi, afin d'accompagner la mise en place de cette structure, il est proposé d'allouer une subvention pour investissement réalisé, de 1377,06 € qui permettra de financer une partie de l'équipement imposé par la PMI. En **annexe 05** le tableau des dépenses de la MAM et surligné en jaune les éléments spécifiques demandés par la PMI.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté de la commune portant ouverture de l'établissement Maison d'assistantes maternelles « LES P'TITS BOUTS d'OR » en date du 29 juin 2023 ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 de la commune ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de favoriser l'installation de maisons d'assistantes maternelles de manière concertée et coordonnée sur son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'ALLOUER** une subvention d'équipement d'un montant de mille trois cent soixante-dix-sept euros et six centimes (1377,06€);
- **D'AUTORISER** la Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire ;
- **D'IMPUTER** la présente dépense à l'article 6574 du budget 2023 de la commune.

VOTES :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

